

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tenue au Bureau municipal, 136 rue Principale, le lundi 3 juin 2013, à compter de 21 h 03, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

PRÉSENCES :

Mesdames les Conseillères: Johanna Fehlmann
 Jacqueline L. Meunier

Messieurs les Conseillers: Paul Borduas
 Claude Lussier
 Sylvain Roy
 Richard Pigeon

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin.

Monique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente pour agir à titre de secrétaire de la présente session.

13-06-199

OUVERTURE DE LA SÉANCE – RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton étant tous présents, il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'ouvrir la séance extraordinaire;

Chacun des membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation par écrit de la présente séance extraordinaire et consentent à la considération des points suivants :

- 1 Ouverture de la séance extraordinaire – renonciation à l'avis de convocation;
- 2 Fête de la Saint-Jean-Baptiste – autoriser la location de lumière afin de sécuriser le stationnement des véhicules ;
- 3 Levée de la séance.

13-06-200

FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE – AUTORISER LA LOCATION DE LUMIÈRE AFIN DE SÉCURISER LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES

CONSIDÉRANT que l'aire de stationnement a été agrandie afin de recevoir plus de véhicules;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'éclairer le terrain afin que les gens puissent circuler librement sans risques d'incidents;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la location de lumière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Sirocco, d'une somme de 1 293,47 \$, incluant les taxes applicables, la livraison et l'installation, auprès de la firme MacStar, comme soumis en date du 14 mai 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.701.90.339 « Autre (organisation fêtes municipales) ».

13-06-201

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 21 h 05 min.

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sylvain Beaudoin
Maire